

En parler, c'est s'aider!

Quelques données statistiques sur les agressions sexuelles

Qui sont les personnes victimes d'agression sexuelle?¹

- 80% des victimes sont de sexe féminin;
- 60% de toutes les personnes victimes d'agression sexuelle sont âgées de moins de 18 ans;
- Une victime sur trois de moins de 12 ans est de sexe masculin.

Qui sont les agresseurs sexuels?

- 98% des agresseurs sont des hommes;
- 19% de ces agresseurs ont commis une agression dès l'adolescence;
- 70% à 85% des agressions sexuelles sont commises par des personnes connues des victimes².

¹Selon l'ensemble des infractions d'ordre sexuel déclarées aux services policiers.

²Selon les données de recherche disponibles.



La plupart des images de ce document sont extraites de la vidéo : «En parler, c'est s'aider»



... *L'agression sexuelle est un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle...*
M^e Jean Turmel, président du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, ministère de la Justice



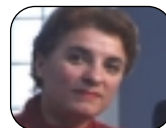
... *Nous devons travailler toutes et tous pour le même objectif. En arriver à ce que les victimes puissent surmonter l'agression...*
Élisabeth Laliberté, directrice générale, Viol-Secours



... *De poursuivre l'agresseur, c'est confirmer la victime dans son senti que ce n'était pas correct, c'était illégal et c'est dit criminel dans notre société...*
M^e Carmen Rioux, substitut du procureur général



... *Les victimes ont un énorme besoin de sécurité...*
Louis Bernard, sergent-détective, Service de police, Ville de Québec



... *Ce sont des situations complexes. Il y a des aspects médicaux, policiers, juridiques. On n'a pas le choix de travailler ensemble...*
Édith Guilbert, médecin-conseil, Direction de santé publique de Québec



... *Des mécanismes de concertation intersectoriels seront instaurés dans chacune des régions du Québec...*
Marie-Josée Pineault, responsable du dossier violence, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent



... *Les orientations gouvernementales marquent un tournant important. Elles proposent à la population du Québec de s'engager collectivement et individuellement dans la lutte pour contrer les agressions sexuelles en construisant un monde meilleur pour tous les enfants et tous les adultes, hommes et femmes...*
Hélène Cadrin, responsable du dossier violence et criminalité, Secrétariat à la condition féminine

Il est possible de se procurer cette vidéo en communiquant avec :

Le Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 5M6
Téléphone : (418) 643-9052 Courriel : cond.fem@scf.gouv.qc.ca

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec

Les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle

Québec

Les agressions sexuelles :

un problème d'une extrême gravité

Les agressions sexuelles constituent un problème d'une extrême gravité car elles mettent en péril la vie et la sécurité de nombreuses personnes et engendrent des conséquences néfastes pour leur développement, leur santé et leur bien-être. Ce sont les femmes et les enfants qui sont les principales victimes des agressions à caractère sexuel.

Le dynamisme des groupes de femmes est à l'origine de la majorité des actions prises par le gouvernement du Québec en ce domaine. Ce dernier a jugé essentiel de se doter d'orientations intersectorielles claires afin de s'attaquer de façon concertée et cohérente à ce problème de violence dont les enjeux sont considérables et complexes pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Dix ministères et organismes ainsi que leurs différents réseaux d'intervention, d'aide et de protection sont directement concernés par la mise en œuvre des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* :

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Ministère de la Justice
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Solidarité sociale
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat au loisir et au sport



Conséquences d'une agression sexuelle chez les femmes victimes

- non-participation à la vie sociale et collective
- faible estime de soi, colère
- peur et méfiance généralisée
- dépression, angoisse
- dysfonction sexuelle, baisse du désir sexuel
- et autres

Conséquences d'une agression sexuelle chez les enfants victimes

- sentiment de peur, de trahison, de culpabilité, d'ambivalence
- troubles d'attention, problèmes scolaires
- retard de développement (physique, psychologique)
- faible estime de soi, colère
- problèmes de comportement, fugue, prostitution
- et autres

Un acte criminel très peu dénoncé

Les enquêtes de victimologie indiquent qu'environ 90 % des agressions sexuelles subies par les victimes ne sont pas déclarées aux services policiers.



La définition de l'agression sexuelle

En raison de la complexité de la problématique ainsi que des nombreux mythes, stéréotypes et préjugés qui entourent les agressions sexuelles, le gouvernement a considéré qu'il était primordial d'adopter une définition claire de l'agression sexuelle à laquelle adhèrent toutes les personnes agissant dans les réseaux d'intervention d'aide et de protection des secteurs publics, parapublics et communautaires.

L'agression sexuelle est un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage.

Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.



Les principaux obstacles à la lutte contre les agressions sexuelles

Les *Orientations gouvernementales* identifient les principaux obstacles devant être surmontés afin de contrer les agressions sexuelles. Pour éliminer ces obstacles, il faut notamment augmenter le taux de dénonciation, améliorer les services d'aide et de protection offerts aux personnes victimes d'agression sexuelle et assurer un meilleur encadrement des agresseurs sexuels au Québec.

Les objectifs visés par les Orientations

Les *Orientations* ont pour principal objectif la reconnaissance du caractère socialement inacceptable et criminel de cette forme d'agression contre la personne.

Elles ont pour but ultime d'éliminer les rapports de pouvoir et de domination à l'endroit des femmes et des enfants, lesquels sont à l'origine d'un grand nombre d'agressions sexuelles.

Elles visent également à répondre adéquatement aux nombreux besoins des victimes, en veillant à leur sécurité et en prévoyant des services d'aide et de protection plus accessibles et mieux coordonnés dans l'ensemble des régions du Québec.

Elles font assumer aux agresseurs sexuels l'entière responsabilité des gestes posés à l'égard des victimes et visent à prévenir la récurrence. L'État doit sanctionner ce type de crime et appuyer la forte réprobation sociale qu'il doit soulever.

Les *Orientations* favorisent l'atteinte de l'égalité entre les sexes, la responsabilisation collective et individuelle, l'adoption de comportements responsables et le respect des personnes entre elles, plus particulièrement des adultes à l'égard des enfants.



La concertation intersectorielle, une condition essentielle à l'atteinte des objectifs visés par les Orientations

Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle est chargé d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des *Orientations gouvernementales*. En privilégiant une approche d'intervention intersectorielle, les *Orientations* imposent une modification importante



dans les façons de travailler de l'ensemble des acteurs, qu'ils appartiennent aux domaines politique, social, éducatif, médical, judiciaire ou correctionnel, aux milieux de garde ou de loisirs et de sports.

Les *Orientations* soulignent l'importance de travailler de façon cohérente et concertée pour venir en aide efficacement à toutes les personnes victimes de ce type d'agression et pour assurer un meilleur encadrement des agresseurs sexuels.

Les axes d'intervention pour contrer les agressions sexuelles

En matière d'agression sexuelle, le gouvernement du Québec entend articuler ses principales actions autour de quatre axes d'intervention prioritaires :

- La promotion de valeurs fondamentales;
- La prévention des agressions sexuelles;
- Le dépistage en matière d'agression sexuelle;
- L'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle.

